



DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE /
DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE /
DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE /

20 ET 21 SEPTEMBRE 2013

**TABLES RONDES
CONFÉRENCE
ENVIRONNEMENTALE**

**POSITIONS
ET PROPOSITIONS**



INTRODUCTION 5

- Développement humain durable

7 TABLE RONDE/1 « ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Pilotes: Marie-Claire Cailletaud, Dominique Launay / Expert : Philippe Antoine

- L'évolution des modes de consommation et de production pour économiser les ressources.
- Le développement des filières industrielles, notamment le recyclage et la valorisation des déchets.
- Le développement des projets de territoire et des circuits localisés, avec les collectivités locales et les entreprises.

11 TABLE RONDE/2 « EMPLOIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

Pilotes: Fabienne Cru-Montblanc, Daniel Geneste / Expert : Christian Dubot

- L'approfondissement de l'identification des filières porteuses de l'économie verte.
- Les enjeux des reconversions des bassins d'emplois en difficulté et des transitions professionnelles.
- Le développement des formations professionnelles répondant aux besoins des filières porteuses et des reconversions et permettant la mise en place de passerelles et de parcours.

15 TABLE RONDE/3 « POLITIQUE DE L'EAU »

Pilotes: Francis Combrouze, Didier Dumont / Expert : Jocelyne Hacquemand

- L'atteinte des objectifs fixés au titre de la directive cadre sur l'eau et objectifs de révision des SDAGE pour la période 2016-2021.
- La prévention et la réduction des pollutions diffuses.
- La gouvernance partenariale de l'eau ; responsabilités et moyens des différents acteurs.

19 TABLE RONDE/4 « BIODIVERSITÉ MARINE, MER ET OCÉANS »

Pilotes: Pierette Crosemarie, Gérard Lebriquer / Expert : Pierre-Gildas Fleury

- L'amélioration des connaissances et des protections des écosystèmes en métropole.
- Le renforcement de l'action de la France en ces domaines dans les Outre-mer.
- L'action internationale de la France pour la protection juridique de la haute mer.

23 TABLE RONDE/5 « ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Pilotes: Richard Beraud, Magali Bourdon

- L'EEED de l'école primaire au lycée.
- L'EEED et l'enseignement supérieur.
- L'EEED en dehors de l'école ou de l'université, par les actions associatives, à destination de tous les publics.
- L'EEED en termes d'information et de sensibilisation du citoyen consommateur.

ANNEXES 25

- **Taxe carbone et allègement fiscal diesel/essence : communiqué de la CGT suite à propositions du comité fiscalité écologique.**
- **Construire la transition énergétique pour répondre à l'intérêt général : communiqué CGT en conclusion du débat national.**

DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

La CGT, depuis 1995, a travaillé et construit un concept de développement humain durable. Il est un des piliers de ses documents d'orientation adoptés dans ses derniers congrès. Le 50^e congrès, tenu à Toulouse en mars 2013, a confirmé en appelant dans son adresse aux salariés à «*construire un autre modèle économique, social et écologique et combattre les comportements écologiquement et socialement irresponsables*». C'est avec ce fil conducteur résolument transformateur que la CGT aborde, table ronde par table ronde, la conférence environnementale 2013.

Fabienne CRU-MONTBLANC

Commission exécutive confédérale
en charge de la conférence environnementale



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Développement Humain Durable nécessite de se poser la question de l'utilisation des ressources naturelles et du devenir de nos déchets. Minimiser et optimiser le recours aux diverses ressources naturelles (métaux, minéraux, ressources fossiles...), recycler nos déchets pour les valoriser, en extraire de l'énergie (biogaz, biomasse, incinération), organiser le bouclage de cycle des matières premières en réutilisant les déchets d'une production pour une autre production, en démantelant et recyclant, s'organise et se réfléchit dès le départ du cycle du produit. L'éco-conception nécessite de la recherche amont, un outil industriel réfléchi et adapté. Permettre cette optimisation, c'est également développer les circuits courts afin que la production se rapproche des lieux de consommation et éviter ainsi les gaspillages, parfois nommés externalités, générés par exemple par les transports. Parler d'éco conception c'est parler durabilité, empreinte écologique des produits, conséquences sanitaires, compatibilité entre les produits, maintenabilité et recyclage.

Toutes ces préoccupations sont englobées dans le terme d'économie circulaire qui comprend la production à toutes ses étapes, les différents flux (transports etc...) pour solidariser les différents processus, les usages, les modes de consommations. En effet, l'économie circulaire nécessite par exemple que des moyens de transports au plus près des usagers, collectifs, optimisés, mutualisés soient disponibles.

Ladite, économie circulaire, doit s'inspirer du fonctionnement des écosystèmes naturels.

L'approche ne peut se faire pour faire semblant. Les AMAP par exemple (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont intéressantes, mais ne répondent qu'à une partie des questions posées.

ANALYSE ET POSITIONS DE LA CGT

Soutenir l'emploi, l'industrie en proximité est essentiel pour l'économie circulaire.

Les humains doivent produire leurs biens de consommation dans la mesure du possible, là où ils sont pour satisfaire leurs besoins. Mais, cela demande une autre approche que les dogmes du coût du travail ou de la compétitivité pour servir les logiques financières.

L'emploi envisagé ne peut se concentrer sur des emplois de réinsertions, des emplois dit sociaux et solidaires. Il ne peut y avoir des emplois de « seconde zone » que ce soit pour les chaînes de tri ou pour la récupération de pièces détachées ou encore pour la réparation (type lave-linge, etc.). Des récupérations pour quoi faire ? Pour distribuer, revendre essentiellement aux personnes les plus démunies ? C'est ce qui se passe. La société vise-t-elle à mettre en place une classe des travailleurs pauvres avec une économie correspondante ?

Nous ne pouvons partager ce déséquilibre d'un monde où les plus riches ont accès aux meilleurs produits et les plus pauvres n'ont accès qu'aux 1^{er} prix ou encore, et par exemple, qu'aux appareils ménagers retapés.

La France, eu égard à ses engagements répétés notamment à Rio, ne peut plus se complaire dans la délocalisation du recyclage et de la déconstruction. Elle doit maintenant s'enga-

ger dans la valorisation de ces filières industrielles afin de les structurer en territoires, permettant à la fois le développement de l'emploi, le respect de l'environnement et le recyclage des matériaux déconstruits. L'enjeu industriel durable est conséquent.

Autre chose, est la récupération des matières premières issues des filières de tri dans toutes ses dimensions, filières impliquant industriels et collectivités.

Dans le cadre d'une économie circulaire, la responsabilité des producteurs et des metteurs sur le marché doit être totale. Tous les produits diffusés sur notre pays doivent avoir pris en compte la question du recyclage et pas seulement par le financement du point vert ou autres qu'acquittent, dans les faits, les consommateurs. Mais avec une écoconception élaborée pour correspondre à la mise en place de filières de récupérations.

En qualité de consommateurs, nous payons de plus en plus de taxe sur nos produits, le point vert, taxe sur les DEEE, pneus, etc. Les éco-organismes en récupèrent la collecte.

Agréés, ils sont de plus en plus nombreux pour gérer les flux et encadrer la collecte : Cyclamed, Eco-Emballages, Adelphi, Ecofolio, Aliapur (pneus), Valorplast, Adivalor, Recyclum, filières DEEE (en cours de structuration), etc. Ces éco-organismes sont souvent à but non lucratif, mais leurs gouvernances peuvent nous interroger.

Éco-Emballages, par exemple, SA à but non lucratif, a un conseil d'administration constitué de représentants des grands groupes comme Danone, Nestlé, L'Oréal, Coca cola... À côté, il existe deux conseils : un associatif et un des collectivités, non décisionnelles.

Alors que le financement d'Éco-Em-

ballages relève exclusivement du point vert, ce sont les consommateurs qui payent et ce sont les grands groupes qui orientent, certes dans le cadre d'un cahier des charges (agrément), mais quelle place dans la gestion de ces fonds pour les associations de consommateurs, les travailleurs du secteur, les collectivités? Des fonds redistribués pour parti aux collectivités locales.

Il est nécessaire aujourd'hui de regarder dans la transparence totale ce que sont coûts et financements de toutes ces filières comme de la fiscalité, la proposition d'un observatoire nous semble correspondre, avant de faire évoluer une fiscalité que nous voulons solidaire plutôt que solitaire. Concernant le tri effectué par les citoyens consommateurs tous n'est pas qu'une question d'impôts c'est aussi une question de solidarité eu égard aux travailleurs du tri, comme de la bonne réutilisation des matières collectées qui représente une richesse appartenant aux citoyens et bien sûr une solidarité en direction des générations futures.

La matière première dite secondaire (réutilisable) récupérée par la collecte constitue un enjeu notable pour notre industrie. L'obsolescence programmée (durée de vie limitée d'un produit) n'est pas acceptable. Au contraire, une économie circulaire exige des garanties fortes de durabilité.

Les services publics sur ces secteurs sont essentiels dans la collecte. Les mises en stockage ultime ou les traitements des fermentescible, la production d'énergie sont d'autres points à examiner. Comme les déchets du BTP ou encore les obligations de traitement incombant aux entreprises.

Dans le cadre de l'économie circulaire, la logistique, élément stratégique des modes de distribution, et les transports jouent un rôle déterminant. Pourtant ce secteur est systématiquement occulté des débats (transition énergétique, conférence environnementale,...). Ainsi la CGT a estimé devoir replacer plus fortement les enjeux du secteur.

Les choix politiques, depuis des années, ont des effets néfastes sur la qualité et l'efficacité des services publics et sur

la capacité de répondre aux besoins de transport pour mailler les filières industrielles dans une économie circulaire. Ils ne répondent pas non plus aux besoins d'aménagement du territoire, sociaux, économiques et environnementaux. Il est impératif de changer de paradigme. Pour la CGT, il n'y a aucune opposition entre la reconquête et le développement des activités industrielles et l'engagement d'une structuration de l'économie circulaire. Au contraire, c'est dès les productions industrielles que doivent être pensés et retenus les circuits courts.

Il y a besoin de relocaliser les industries dans les territoires, au plus près des lieux de consommation, d'exploitation. Les délocalisations, outre le fait qu'elles ont un impact négatif sur l'emploi, l'économie du pays et des territoires, ont de lourdes conséquences en matière environnementale.

Il faut revoir tout le concept de production et il n'y a pas d'avenir pour l'environnement dans une société qui se base sur la compétitivité, plaçant les salariés en concurrence, développant la logique du bas coût (low cost).

C'est pourquoi nous parlons de développement humain durable.

Pour la CGT, le secteur des transports et de la logistique est un véritable levier pour agir en efficacité et sobriété énergétique. Le Fret ferroviaire et le fluvial sont loin de répondre au report modal voulu par le Grenelle de l'Environnement et pointé dans la synthèse des travaux du débat national sur la transition énergétique du 18 juillet 2013.

Le fret ferroviaire n'atteint plus les 10% de part modale du transport de marchandises (9,5%) en 2011 avec 34,2 Gt-km alors qu'en 2000 c'était 57,7 Gt-km. On est loin du report modal voulu par le Grenelle, d'autant que le fluvial subit, lui aussi, une légère baisse –pour la 1^{ère} fois depuis plusieurs années (-2,4%). Nous avançons à reculons.

Pour la CGT, le Fret ferroviaire, fluvial et par cabotage maritime doit être déclaré d'intérêt général, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement, non traduits jusqu'à ce jour dans la loi. Il n'y aura pas d'évolution durable

du fret ferroviaire dans les territoires sans un retour aux wagons isolés. L'expérience vient de démontrer qu'il n'y a pas d'issue en dehors d'un véritable service public du transport des marchandises.

Il est bon de rappeler (particulièrement dans une conférence environnementale) que le secteur le plus émetteur de GES est celui des transports (près de 30% en 2011) dont 54% pour les voitures particulières, 21,7% pour les poids lourds et 17% pour les véhicules utilitaires (exemple des camionnettes et fourgons) avec une évolution de +9% des émissions de la route en 20 ans (1990/2010) qui est loin d'être compensée par les «véhicules propres». Le fluvial est responsable de moins de 1% et le ferroviaire de 0,4% des émissions de GES.

PROPOSITIONS DE LA CGT

► **Décider à la conférence environnementale l'ouverture d'un chantier de travail immédiat confié au CNTE** (conseil national de transition écologique), **pour relever le défi d'une réorientation de notre système de transports.** Concernant les infrastructures, la CGT milite pour une maîtrise publique des réseaux : propriété et finalité des infrastructures ; approche d'ensemble, multimodale et complémentarité des modes (et non juxtaposition). **Ce chantier devrait être nourri par un débat public sur la politique des transports.**

► **Mettre en œuvre un développement multimodal intégré avec la nécessité d'un maillage des réseaux ferroviaires et fluviaux en cohérence avec une politique industrielle** nationale et régionale (implantations et relocalisations des activités industrielles et mise en place des infrastructures multimodales nécessaires pour l'activité économique et la desserte des territoires). Le développement de l'économie locale et des services publics doivent être conçus en complémentarité entre les territoires traversés et non pour la

seule compétitivité que préconisent les politiques libérales. Les transports ne doivent pas être facteurs facilitant, notamment par leur sous-tarifcation, les délocalisations industrielles et les productions.

- ▶ **Sortir de la concurrence entre les modes et à l'intérieur des modes pour éradiquer le dumping social, tarifaire et fiscal...** L'internalisation des coûts externes¹ des modes de transport notamment du transport routier est une nécessité pour sortir de leur sous-tarifcation. La CGT revendique une tarifcation sociale obligatoire du transport au plus haut niveau.
- ▶ **Construire un inventaire partagé**

des consommations répondant de l'économie circulaire et dont la production pourrait raisonnablement se faire en circuit court.

- ▶ **Engager en conséquence la réflexion sur la politique industrielle circulaire à construire en territoires.**
- ▶ **Structurer les filières industrielles** (recyclage, réparation, régénération, etc.) **qui en découlent en synergie avec les filières industrielles de construction.**
- ▶ **Arrêter des dispositions concrètes de responsabilisation sociale et environnementale qui doivent s'imposer aux entreprises, groupes, filières.**

CES PROPOSITIONS DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CHANTIER IMMÉDIAT EN AVAL DE LA CONFÉRENCE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA POLITIQUE INDUSTRIELLE GLOBALE EN CONSÉQUENCE.

(1) Par internationalisation des coûts externes dans le coût du transport, nous entendons la généralisation de l'écotaxe PL sur l'ensemble des externalités négatives du transport : congestion, sécurité pollutions et nuisances (évolution de la directive eurovignette III). La nouvelle annonce de son report est inacceptable et constitue un fort mauvais signe quant aux intentions réelles de la France à s'engager dans une transition écologique et énergétique. La réorientation des transports, secteur le plus énergivore, est forcément une pierre angulaire.



EMPLOI ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Conférence sociale, conférence environnementale, conférence de lutte contre la pauvreté, Conseil National de l'industrie; la CGT considère incontournable une approche cohérente et intégrée de ces dispositifs pour orienter les choix de société sur la voie d'un développement humain durable. L'efficacité repose sur la mise en synergie des décisions et de leur mise en œuvre. La question de l'emploi, de la place et de la finalité du travail est donc centrale.

La conférence 2013 intervient dans un fort moment de crise systémique ; 1000 chômeurs de plus quotidiens, 350 000 emplois industriels détruits en 5 ans, une industrie qui ne pèse plus que 10% du PIB et 3,2 millions de salariés, un déficit de balance commerciale qui s'accroît, autour de 5 millions de privés d'emplois et plus de 8 millions en situation précaire, même la situation de travailleurs pauvres s'installe...

► **Pour la CGT, le travail est une richesse au service d'un développement humain durable, il faut le réhabiliter.**

Le coût du capital, la rémunération des dividendes versés aux actionnaires, est passé de 5 à 25% en trente ans. Cette financiarisation de la finalité du travail

écrase le social autant qu'elle grève et néglige la préservation de l'environnement. Elle met l'avenir des hommes, de leur cadre de vie et celui de la planète en péril.

► **Seul un changement de paradigme est une solution durable à la crise; les enjeux écologiques, climatiques et sociaux ne sauraient être mis entre parenthèse.**

La compétitivité au cœur des priorités ? Ayons le débat !

Pour le MEDEF, les organisations d'employeurs et les économistes libéraux, le travail est un coût, les droits et réglementations sociaux et de préservation de l'environnement sont des contraintes, voire des entraves... il faut simplifier pour abaisser les coûts, priorité absolue à la compétitivité. Les politiques d'austérité, l'approche dogmatique de réduction des déficits publics, en Europe et en France, satisfont à ces revendications...

► **Ces options enfoncent la société dans une crise économique, sociale et environnementale majeure.**

Rester sur les vieux schémas dogmatiques confèrera à nos entreprises un retard irrattrapable.

PROPOSITIONS CGT VERS UN PLEIN EMPLOI DURABLE ET VERTUEUX

La CGT, avec la CES, appelle à des politiques pour l'industrie et l'investissement visant à relever les défis économiques et environnementaux, donnant la priorité aux investissements dans les infrastructures durables, la recherche-développement, la technologie climatique et les ressources renouvelables. Ces investissements ne doivent pas être inclus dans le calcul des déficits publics. Ils doivent, ainsi, favoriser une transition juste vers un modèle de développement durable, donner confiance et consentement des citoyens et renforcer la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Engager la transition implique de dépasser l'appréciation des richesses sous le seul angle du PIB et des bases comptables actuelles, pour s'engager dans la voie de nouveaux indicateurs de définition tels qu'avancés par l'ONU, l'OCDE, l'OIT ou encore par l'association des régions de France dès 2009. **C'est sur ces bases que se jouera la compétitivité de demain.**

La CGT propose :

- **de retenir et mettre en œuvre la définition et le concept de compétitivité** construits lors des Conseils Européens de 2000 et 2001 et validés par tous les acteurs socio-économiques français en octobre 2011 dans un avis du CESE comme étant : «La capacité d'une Nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un environnement de qualité...» ;
- **de sécuriser et développer le tissu industriel existant** avec éco responsabilité ;
- **d'anticiper les nouveaux besoins**, les nouvelles exigences écologiques, climatiques, environnementales et les mutations indispensables.

► À transition inéluctable et mutations en conséquence, il faut un socle de perspectives et de protection des salariés lisible et solide :

- **décider de la mise en œuvre d'une expérimentation de Statut du Travail Salarié et Sécurité Sociale Professionnelle** dans les filières où, dès à présent, on engage les transitions écologiques ;
- **engager une réforme de la GPEC** pour en faire un outil de gestion prévisionnelle partagée des stratégies des entreprises, des emplois, compétences et formations, en lieu et place d'une GPEC actuellement gestionnaire des réorganisations et plans de suppression d'emplois. Cette réforme doit permettre d'intégrer les défis démographiques, les enjeux et défis écologiques, les besoins de développements industriels nouveaux (nouvelles filières, relocalisations vers circuits courts, économie circulaire et solidaire...) les mutations et reconversions. Elle doit aussi conduire à construire des logiques de développement territorial anticipatives, y compris dans la gestion des cartes de formation initiale et continue pour élaborer les volets formation professionnelle/emploi des contrats de projet Etats/Régions (CPER) ;

- **engager un développement de la recherche**, évitant l'écueil de la seule innovation. Transformer les pôles de compétitivité en véritables pôles de développement de l'emploi en territoires, avec démocratisation et place pour les salariés dans la gouvernance ;
- **mettre en place de nouveaux droits d'intervention pour les salariés sur les stratégies d'entreprise**, dont des prérogatives environnementales dans les CE et CHSCT ;
- **reprendre le principe d'études emplois par filières engagé à la suite du Grenelle, le territorialiser**, le rendre pérenne et en faire un socle permanent de mise en œuvre et suivi des réorientations, des redéploiements d'emplois en interrogeant toutes les filières ;
- **engager de suite la structuration d'une filière de construction, de réparation et recyclage des énergies renouvelables** pour mettre en adéquation les capacités industrielles et les objectifs de part dans le mix énergétique et combler au plus vite les carences à effet pervers des dispositions du grenelle de l'environnement.
- **concrétiser les recommandations du groupe 6** (transitions professionnelles...) du débat national transition énergétique.

FINANCER C'EST POSSIBLE !

Financer les emplois nouveaux et le verdissement de toutes les productions et leurs modalités d'exécution maintenant, c'est assurer le bien être selon de nouveaux critères de richesse demain, pour les générations futures. **Ce n'est pas une dette léguée, c'est un patrimoine.**

La CGT propose :

- **Conditionner toutes les aides, tous les usages de fonds publics, à des critères sociaux et environnementaux**, avec bonus au développement de l'emploi stable, qualifié et bien rémunéré et aux modalités de production compatibles avec un développement humain durable ;

- **Mettre véritablement en œuvre l'article 4 de la loi de création de la BPI** ; «*La Banque publique d'investissement prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux, d'égalité professionnelle, d'équilibre dans l'aménagement économique des territoires, notamment des zones urbaines défavorisées, des zones rurales et des Outre-mer, et de gouvernance dans ses pratiques ainsi que dans la constitution et la gestion de son portefeuille d'engagements...*»
- **Mettre de suite en place le comité de responsabilisation sociale et environnementale indépendant comme appui au CA de la BPI**, également prévu dans le même article 4 de la loi portant sa création ;
- **Engager le processus pour prolonger l'étape BPI vers un véritable Pôle public financier** ;
- **Mettre en place un livret d'épargne emploi-industrie**, en complément du livret DD, permettant la collecte de fonds supplémentaires et leur maîtrise d'utilisation prioritaire vers les investissements conditionnés dans le sens de la transition écologique et de l'emploi durable et vertueux ;

L'ÉCONOMIE VERTE ? LA FAUSSE BONNE SOLUTION !

Concevoir et réduire le sujet à l'émergence d'une économie verte évoluant sous l'emprise du concept économique actuel n'est pas de nature à répondre aux enjeux posés. Cette approche, même si la CGT n'en négligera jamais les emplois et les salariés attachés, n'a que la vertu d'exonérer de tout changement de paradigme et de tout changement de comportement des groupes et entreprises. Elle porte l'unique recherche de débouchés nouveaux dans une logique dévastatrice de « business as usual ».

Pour la CGT, c'est l'évolution de tous les emplois et de toutes les activités de production et de services qui est posé comme défi, afin de les rendre compatibles avec un développement humain durable. C'est là que seulement peut résider trajectoire transformatrice durable et glo-

bale. Le minimum d'approche, dans un esprit de transition, doit relever des 16 critères adoptés au sommet de la terre de RIO+20 en juin 2012 et sur lesquels la France est engagée.

RÉPONDRE À L'URGENCE IMMÉDIATE POUR PRÉSERVER LES CAPACITÉS

L'emploi est un droit constitutionnel pour tous. Il est indispensable, sa préservation et son développement répondent de multiples facteurs et mécanismes imbriqués et lourds.

Parfois, à partir de l'abandon depuis trente ans de la politique industrielle, se mettre en situation de répondre aux trajectoires et enjeux d'une transition exige des actes urgents pour éviter des situations d'irréversibilité.

Trois leviers d'intervention urgents :

- **assurer la transmission des savoirs et savoir-faire** à partir du vieillissement générationnel des salariés en emplois industriels et dans le contexte de repli industriel intervenu ;
- **engager l'évolution des métiers et modes de productions à partir des filières et secteurs existants** ; 18 filières sont déjà identifiées, par le co-

mité stratégique de filière pour les éco industries (COSEI), pour être exposées aux mutations issues de la transition écologique, elles concernent 4 grands domaines (eau/assainissement, recyclage et valorisation des déchets, énergies renouvelables, efficacité énergétique). D'emblée, le bâtiment, tout le secteur automobile, les réseaux électriques (distribution et production), les transports se retrouvent imbriqués.

- **Prendre en compte la typologie des dynamiques d'emploi par industrie** ; En 2010, l'étude emploi Alpha/Syndex, citée ci-dessus, faisait ressortir 4 grandes tendances à traiter :
 - **des menaces sur l'emploi** dans les industries confrontées à la contrainte carbone ; raffinage, sidérurgie, cimenterie, chimie, tuiles et briques ;
 - **une croissance modérée de l'emploi dans le secteur énergétique** ; production d'électricité, transport de gaz, chauffage urbain ;
 - **mutations d'emplois dans les industries au cœur de la transition** ; Automobile... ;
 - **croissance de l'emploi dans les industries de biens d'équipements** ; industrie fer-

roviaire, des équipements mécaniques et électriques, du verre et des matériaux d'isolation.

La CGT pense qu'il est urgent d'engager une actualisation et d'affiner ces données, y compris en territoires, pour définir et mettre en œuvre de mesures adaptées.

EN RÉSUMÉ

Pour dépasser les bonnes intentions et ouvrir la voie aux actes, la table ronde emploi, dont la CGT se félicite de son inscription à part entière et de sa tenue dans la conférence environnementale 2013, doit :

- ▶ créer des passerelles inaliénables entre anciens et nouveaux emplois dans le parcours professionnel des salariés ;
- ▶ mobiliser les formations vers le verdissement de tous les métiers et maîtriser les mutations dans un cadre de sécurité sociale professionnelle et de statut du travail salarié garanti ;
- ▶ poser un cadre réglementaire, fiscal et budgétaire ambitieux et socialement juste ;
- ▶ renforcer la responsabilité sociale des entreprises ;
- ▶ assurer le financement de la transition comme un investissement d'avenir.



POLITIQUE DE L'EAU

Le document préparatoire à la table ronde pointe trois sujets avec résumé des forces et difficultés constatées, des propositions de pistes ou d'objectifs. 1 ; « Assurer l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau » 2 ; « Assurer une bonne interaction entre la politique de l'eau et les autres politiques » 3 ; « Se donner les moyens de ses priorités en matière de gouvernance ; responsabilités et moyens des différents acteurs ».

A partir du contexte et des éléments d'évaluation, la délégation CGT interviendra en déclinant les principes suivants (voir 3), repris du travail du collectif confédéral « eau » et de l'initiative citoyenne européenne « pour un droit humain à l'eau et à l'assainissement », signée par plus d'1,8 million de citoyens à l'appel de la Fédération syndicale européenne des services publics. Selon l'évolution des discussions à la table ronde et autant que possible, ces principes devront être traduits par des mesures concrètes.

1 - CONTEXTE

5 rapports ou avis récents sur le sujet livrent des diagnostic et/ou préconisations (Avis CESE Gestion et usage de l'eau en agriculture avril 2013 ; Philippe Martin Gestion quantitative de l'eau en agriculture juin 2013 député en mission auprès du gouvernement avant sa nomination ministérielle ; Avis Comité national de l'eau évaluation de la politique de l'eau août 2013 ; Michel Lesage Évaluation de la politique de l'eau juillet 2013-également député en mission auprès du gouvernement ; enfin au titre des exercices MAP un rapport d'évaluation de la politique de l'eau assorti de propositions, qui seront soumises à la conférence). Lors de la conférence 2012, la CGT a demandé que la Politique de l'eau

figure parmi les thèmes de la conférence 2013. La feuille de route gouvernementale publiée suite à la conférence 2012 reprend notamment l'engagement de réaliser des bilans et évaluations de la politique de l'eau (mais le retard sur leur publication fait difficulté pour la discussion de septembre 2013). Y figure également l'augmentation des moyens pour le 10^e programme des Agences de l'eau (2013-2018), 13,3 milliards, en augmentation de 900 millions sur le 9^e programme (2007-2012), « ces moyens renforcés seront dévolus en priorité à l'amélioration des masses d'eau » (p. 12, paragraphe 24). **Or début juillet lors de la présentation du cadrage du budget 2014, a été annoncé un prélèvement de 210 millions sur les ressources des 6 agences au profit des recettes générales du budget de l'État** (ce prélèvement d'environ 10% des redevances annuelles serait limité ou non à l'année 2014...) ; **cela constitue un sérieux coup de canif à la feuille de route, comme la persistance des baisses d'effectifs imposées entre 2013 et 2015 aux Agences de l'eau** (- 129 sur 1830) et à l'ONEMA (- 40 sur 898).

2 - ÉVALUATION

Les documents de planification (SDAGE – Schémas d'aménagement et de gestion des eaux par grand bassin) et programmes de mesures (actions) ne permettront pas d'atteindre les objectifs à l'échéance de 2015 de la directive cadre communautaire sur l'eau (DCE) ; entre 2009 et 2015 améliorer de 13% la qualité des eaux de surface et de 7% celle des eaux souterraines. Les moyens et la cohérence des différents outils, comme

des politiques entre elles, sont en cause. Avec des différences selon les bassins, il y a constat d'une insuffisance de couverture territoriale et de déclinaison des actions ; pas assez de SAGE à l'intérieur des bassins, pas de liens assez forts avec les différents contrats territoriaux, pas assez de moyens et de résultats pour la police de l'eau (administrative ou judiciaire). Entre le « grand cycle » et le « petit cycle » (eau potable/assainissement eaux usées/ eaux pluviales) de l'eau, il y a des vides. Le besoin d'ingénierie publique est reconnu, renforcé par le recul important de l'ingénierie publique d'État dans les territoires ces dernières années sur ce sujet. Les citoyens ne sont pas assez associés aux décisions affectant la gestion de l'eau. Est également en question la part de couverture des coûts par les prix de l'eau et celle relevant de la fiscalité locale (et de la fiscalité nationale via le budget de l'État). Les consommations domestiques acquittent l'essentiel des dépenses (par exemple, la solidarité assurée par les Agences de l'eau est financée à 82% par les ménages sur le total des redevances 2,3 Md €/an). Or les investissements nécessaires dans la gestion du petit cycle de l'eau (dépenses annuelles de 17 Md €), comme dans celle du grand cycle (dépenses annuelles de 5,6 Md €), ne doivent et ne peuvent reposer autant sur les ménages. Outre la contribution plus forte des entreprises au prix de l'eau, une part de budgets d'investissements des collectivités territoriales et une part de budget général d'intervention de l'État doivent être assumées. La mise en œuvre du principe pollueur payeur, critiquable comme principe et critiqué par la CGT, s'avère assez peu efficace. Appliqué à l'eau, il se révèle inéquitable (les ménages payent trop...) et déresponsabilisant pour cer-

taines branches d'activités. On peut parler dans ces cas de «droits à polluer». L'usage de la notion de «pollueur responsable» doit se développer, avec plus de recours aux pénalités financières des sanctions administratives de la police de l'eau et des installations classées.

Les industries utilisatrices de 11 % de la ressource en eau, restituée à 94 %, sont susceptibles de générer d'importantes pollutions. Les politiques menées ces trente dernières années ont conduit à de bons résultats sur la réduction des flux permanents pour les principaux rejets. Cependant outre des rejets persistants de substances préoccupantes, les risques demeurent en cas de pollutions accidentelles. Les installations doivent donc intégrer encore des changements de procédés, qui sont disponibles, l'amélioration des traitements des flux résiduels, ainsi que des dispositifs suffisamment robustes pour garantir la protection des milieux aquatiques en cas d'incident ou d'accident. Les services de police de l'eau doivent imposer dans ces cas aux industriels les investissements nécessaires et les CHSCT et CE systématiquement consultés.

Eau et Agriculture: l'eau est un élément déterminant pour les cultures et l'élevage. Ce secteur prélève 70% de l'eau. Il est responsable des deux tiers des rejets de nitrates. Si des efforts ont été réalisés depuis plusieurs années pour une gestion durable de l'eau, une partie de cette consommation s'effectue encore par des prélèvements sauvages dans les cours d'eau ou dans les nappes, souvent au détriment de la faune et de la flore, pour des cultures intensives parfois inadaptées.

L'utilisation de l'eau pour une agriculture intensive a été promue par la politique agricole commune (PAC) dès sa mise en place. Les réformes successives de la PAC, notamment depuis 1992, s'inscrivent dans une adaptation des agricultures à la libéralisation des marchés et à leur mise en concurrence dans le cadre de l'OMC. La suppression de tous les outils de régulation et la volatilité des prix entraînent des crises

agricoles récurrentes allant à l'encontre de la mise en œuvre d'un type de développement agricole sauvegardant les ressources naturelles et respectueux de l'environnement.

L'accord sur une réforme de la PAC intervenu à Bruxelles fin juin 2013, pour la période 2014-2020 dans un contexte de baisse du budget européen, prévoit 30% des soutiens directs liés au respect de 3 mesures agri-environnementales (dont la diversification des cultures, le maintien de prairies permanentes, 5% de la superficie réservée à des surfaces d'intérêts écologiques). Malgré ces annonces de «verdissement», en restant dans les rails empruntés depuis plusieurs années, cette nouvelle réforme ne règlera pas sur le fond les défis auxquels l'agriculture est confrontée.

3 - LA POLITIQUE DE L'EAU DOIT REPOSER SUR DES PRINCIPES FONDAMENTAUX :

- **affirmer que l'eau n'est pas une marchandise ;**
- **établir l'eau comme un bien commun universel, accessible de droit en quantité et qualité à chaque être humain ;**
- **affirmer que l'eau relève du domaine public dans le cadre d'un grand service public national de l'eau et de l'assainissement garantissant le droit à l'eau, que ce soit en termes de qualité que de quantité ;**
- **organiser la planification de la gestion des ressources et des usages** pour tenir les objectifs de bonne qualité écologique des eaux et de reconquête des milieux aquatiques ;
- **promouvoir et favoriser l'intervention démocratique participative des citoyens et des salariés**, associée à la transparence dans la gestion de l'eau, et par la réforme des instances de gouvernance de tous niveaux associant tous les intervenants avec une participation équilibrée ;
- **promouvoir et si nécessaire imposer les solutions et procédés de maîtrise des consommations, de prévention des re-**

jets et de dépollution des eaux en dernier ressort ;

• **agir pour la préservation de l'eau et de sa ressource, en sanctionnant et responsabilisant fortement les pollueurs**, et en interdisant l'utilisation de produits ou procédés risquant de polluer ce bien commun.

L'universalité de ces principes confère de fait à cette politique une portée internationale pour l'action de la France en Europe et dans le monde. Ces principes doivent trouver leur application concrète dans la politique de l'eau. Nous proposons que les décisions et les politiques impactant l'eau et les milieux aquatiques soient analysées au crible de ces principes et de leur respect.

Ainsi, pour les 3 thèmes proposés, nous proposons de retenir les objectifs suivants.

① Pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau :

- ▶ Développer l'ingénierie publique sur toutes les composantes des fonctions des «petit et grand» cycles de l'eau, systématiser les retours d'expérience entre la recherche, les nouvelles réalisations pour faire entrer plus vite dans la vie les investissements, pratiques et aménagements favorables à la gestion durable de l'eau.
- ▶ L'organisation de compétences et de moyens nouveaux de maîtrise d'ouvrage dans les territoires sur la gestion de l'eau (par exemple des rivières du «grand cycle»), par coopération intercommunale, avec aides de l'État (DDTM/DREAL/délégations régionales de l'Onema et des Agences de l'eau), des départements et régions.

② Interaction entre politique de l'eau et autres politiques :

- ▶ Les complémentarités souhaitées appellent plus de cohérence, entre les objectifs eux-mêmes mais aussi entre objectifs et moyens pour les atteindre ; des choix mieux débattus en amont avec des informations et évaluations à disposition des citoyens, et des décisions de mise en œuvre

respectées dans le temps par les acteurs publics les premiers.

- ▶ Des moyens financiers d'État en augmentation pour la gestion du domaine public fluvial non navigué (Si VNF établissement public administratif de l'État doit gérer le réseau des voies navigables, le domaine public fluvial non navigable du ressort des DDTM ne dispose plus de crédits et de personnels- moins de 10 M €/an dépenses pour tout le pays...).

Eau et Agriculture : on ne peut pas concevoir une politique de l'eau durable et efficace en agriculture dans l'objectif de la souveraineté alimentaire nationale si, dans le même temps, on ne s'engage pas dans une réforme profonde de la Pac, des mécanismes internationaux sur les échanges de denrées agricoles et du type de développement agricole pour une agriculture durable, économe en eau, en intrants et préservant l'environnement. Des modifications profondes d'itinéraires techniques exigent des mesures fortes de politiques agricoles publiques. Ces changements de pratiques agricoles nécessitent dans de nombreux cas un accroissement de travail au plus près des exigences culturelles, des emplois stables, qualifiés et bien rémunérés. La diversité des territoires en termes de qualité des sols et de la ressource en eau génère des décisions de cultures et d'itinéraires techniques diversifiées. Une politique de planification et d'orientation des productions est indispensable, assortie de garantie des prix à la production libérant les agriculteurs

de la pression des industriels agroalimentaires et de la grande distribution. De nombreux emplois sont en jeu. Ces changements profonds exigent une transition sauvegardant l'emploi et le potentiel de production agricole et industriel agroalimentaire national.

🕒 Responsabilités et moyens des différents acteurs :

- ▶ Le développement du service public de l'eau, de ses nouvelles missions pour répondre aux enjeux, exige que la Commission européenne entende la volonté d'exclure l'eau de « l'ouverture à la concurrence et de la libéralisation des marchés ».
- ▶ Les profits des groupes privés du secteur de l'eau ne doivent plus financer les actionnaires alors que « l'argent de l'eau devrait servir l'eau ».
- ▶ Les salariés des activités de l'assainissement doivent bénéficier des dispositifs de reconnaissance de la pénibilité qu'ils revendiquent.
- ▶ Revoir la composition des Comités de Bassin (des Commissions Locales de l'Eau et du Comité National de l'Eau) en assurant plus de représentation aux usagers (associations de consommateurs et de défense de l'environnement), en introduisant la participation des confédérations syndicales de salariés et celle des représentants des salariés des secteurs concernés.
- ▶ Renforcer les moyens humains de la police de l'eau dans les départements (SD de l'ONEMA et effectifs des DDTM, DPP et DREAL), respecter les agents chargés de cette police administrative et judiciaire, pour

obtenir également des résultats sur la prévention des pollutions.

- ▶ Assumer des parts de financements aux dépenses de l'eau (notamment investissements) par des recettes générales de fiscalité locale ou nationale.
- ▶ Développer la gratuité sur les premiers mètres cubes d'eau des usagers domestiques, instaurer dans le temps une péréquation tarifaire en fonction des tranches, étendre les tarifs progressifs incitatifs aux économies d'eau au dessus de certains volumes.
- ▶ La référence nouvelle dans la fiche préparatoire à la table ronde eau, au « budget constant » et au « redressement des comptes publics », alors que les besoins et enjeux sont élevés, s'avère contradictoire avec l'annonce dans la feuille de route de septembre 2012 de moyens renforcés de 900 millions pour la politique de l'eau sur la période 2013-2018. Les suppressions d'emplois prévues d'ici 2015 à l'ONEMA (- 40) et dans les Agences de l'eau (-129), comme le projet de prélever dès le budget 2014 au profit du budget général de l'État 210 millions sur les redevances des agences de l'eau, ne sont pas acceptables.

EN RÉSUMÉ

La CGT demande :

- ▶ démocratisation à tous les niveaux de la gouvernance de l'eau ;
- ▶ le développement du service public et de l'ingénierie publique dans tous les domaines du cycle de l'eau.



BIODIVERSITÉ MARINE, MER ET OCÉANS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans la conférence environnementale 2012, une table ronde avait été consacrée à la biodiversité. Faute de temps et compte tenu du grand nombre de sujets que la thématique recouvrait, la biodiversité marine avait été peu abordée. Cette question avait fait l'objet d'engagements repris dans le livre bleu du Grenelle de la mer dont le suivi mérite un examen critique, de nombreux engagements n'ayant été suivis d'aucun effet, faute de moyens et /ou de volonté politique.

Le gouvernement a donc proposé d'inscrire la biodiversité marine comme objet d'une table ronde de la conférence environnementale 2013. **La CGT, en particulier, a demandé à élargir cette table ronde à une problématique plus large « mer et océans » afin d'aborder aussi les enjeux économiques et sociaux.** Au-delà de la biodiversité marine, c'est en effet toute la thématique de la gestion durable des ressources des océans qu'il faut appréhender : gestion rationnelle des pêches, choix d'une aquaculture compatible avec l'environnement, développement des énergies marines renouvelables, transport maritime, extraction de pétoncles, de granulats marins

Sur cette question « mers et océans » tenant compte que 97% de la ZEE française se situe Outre-mer, nous agissons dans le cadre notre coopération avec les organisations syndicales ultra marines indépendantes. Pour ne prendre que 2 exemples emblématiques : comment ne pas tirer enseigne-

ment de la pollution des eaux côtières par le chlordécone en Guadeloupe et en Martinique conduisant à des interdictions de pêche et de consommation de certaines espèces ? Comment réagir face à la situation économique, sociale et écologique dramatique résultant de 30 ans de chalutage à outrance, au large de Saint Pierre et Miquelon impactant durablement tous les maillons de la chaîne alimentaire depuis les coraux d'eaux froides ? C'est pourquoi la CGT considère que ce processus de débat et de négociation doit intervenir dans chaque territoire d'Outre-mer, avec les organisations locales.

A la suite de la conférence 2012, l'Agence nationale de la biodiversité a fait l'objet d'une mission de préfiguration. L'agence devrait être créée par la loi cadre biodiversité sur laquelle une concertation a été engagée. Ni les missions, ni les organismes intégrés, ni les moyens budgétaires de cette nouvelle entité ne font pour l'instant consensus. La crédibilité du projet se jouera sur les moyens nouveaux effectifs mis à disposition de cette agence. Il faut avoir l'ambition de mettre en place de nouveaux financements et moyens pour les gestionnaires de la biodiversité et les collectivités, affectés à la préservation, à la protection des écosystèmes et à la reconquête de la biodiversité. Les incertitudes conduisent ainsi à s'interroger sur l'opportunité de l'intégration de l'AAMP dans la future agence, la spécificité du milieu marin ne se résumant pas à la biodiversité et l'intégration risquant de n'être qu'un cache misère

Pour la CGT, il est essentiel que les

questions et revendications posées par les personnels des différents établissements et services du ministère soient entendues et qu'une réponse claire soit apportée.

ANALYSE ET PROPOSITIONS SYNDICALES

C'est le mode d'exploitation des ressources marines qui évolue et doit continuer à évoluer. Il est essentiel de **mettre en place des critères juridiquement opposables sur les modalités de production et conditions d'exploitation et d'usage des richesses et espaces naturels qui assurent une responsabilité sociale et environnementale** des exploitants, qu'ils soient publics ou privés. Il y a urgence à agir en tenant compte des pollutions telluriques sur lesquelles des engagements avaient été pris et en anticipant les impacts du réchauffement climatique pour une valorisation durable du milieu marin et des espaces maritimes. **Pour la CGT, de nombreux engagements négociés au Grenelle de la mer, doivent se concrétiser pour avancer vers une mise en œuvre des politiques publiques en respect des exigences sociales et environnementales.**

• Améliorer les connaissances et les protections des écosystèmes marins et littoraux.

Le premier enjeu et défi à relever est celui de la connaissance des écosystèmes marins. Ce qui suppose de main-

tenir et de développer le potentiel de recherche publique mis à mal par les suppressions d'emploi, les différentes réorganisations des organismes de recherche et les modes de gestion des services privilégiant la recherche appliquée et les partenariats financiers avec les entreprises au détriment de la recherche fondamentale alors que les technologies ouvrent de larges champs d'investigation. Moyens financiers et humains doivent se conjuguer pour donner un nouvel élan à cette connaissance du milieu marin. Pour assurer la relève générationnelle, il faut créer des postes pour les jeunes doctorants et ouvrir des parcours professionnels attractifs pour tous.

Avec les Outre-Mer, nous voulons insister sur les enjeux de connaissance et de préservation de la biodiversité et relever la responsabilité historique de la métropole par rapport aux territoires ultra marins.

La participation des professionnels est indispensable à cette expertise des ressources. Pour la CGT, il faut développer un véritable partenariat avec les pêcheurs permettant de prendre en compte pleinement leur expérience.

Le dispositif de protection des espèces marines doit être actualisé en associant les acteurs économiques et sociaux et réellement mis en œuvre, ce qui suppose une capacité d'intervention des services publics tant au niveau de personnels formés, habilités que de moyens maritimes et aériens.

• Pour une valorisation durable des ressources du milieu marin

Le développement des activités maritimes doit conduire à articuler enjeux sociaux, environnementaux et économiques en veillant à bien prendre en compte les différents niveaux de réglementation : nationale, européenne et internationale.

Il faut rompre avec la recherche de la rentabilité à court terme qui conduit à s'affranchir de toute préoccupation environnementale, des règles de sécurité et des conventions sociales. Les conditions d'exploitation des ressources doivent

s'appuyer sur des normes sociales et environnementales exigeantes.

Pour lutter contre le dumping social et environnemental, il est essentiel de parvenir à un socle de règles harmonisées au niveau européen.

Pollution des eaux marines :

87% des pollutions marines sont d'origines telluriques. Pour la CGT, les bassins versants, dotés de SDAGE, doivent mieux prendre en compte les objectifs de qualité de la biodiversité. Des progrès ont été obtenus (qualité des eaux de baignade). Mais les rejets des activités agricoles persistent (algues vertes sur la façade maritime bretonne) et la gestion des eaux littorales est fragilisée par une insuffisance de moyens de gestion des eaux pluviales.

Pour traiter les questions environnementales et de protection des milieux marins et des littoraux, **la CGT demande un renforcement des moyens et effectifs des services et opérateurs, qu'il faut réévaluer pour une gestion efficace et cohérente des politiques publiques**, avec une organisation cohérente des services de l'État en région. (engagement N° 88 du livre bleu du Grenelle de la mer)

Pêche et aquaculture

Le livre bleu des engagements du Grenelle de la mer avait acté une politique maritime et du littoral intégrée alors qu'aujourd'hui, il n'y a que la politique de la pêche (PCP) qui peut être qualifiée de politique intégrée. Les nouvelles règles comme le zéro rejet impliquent des études socio économiques au cas par cas car il faut penser autrement la modernisation de la flotte et les conditions de pêche.

Si les ressources s'effondrent dans certains endroits et sur certaines espèces, elles se reconstituent par ailleurs. Il faut faire connaître et valoriser les efforts d'adaptation des capacités de pêches aux ressources disponibles

et la recherche d'amélioration de la sélectivité des activités.

La pêche et l'aquaculture ont besoin d'un milieu marin de qualité que ce soit pour les nurseries, pour la chaîne trophique permettant la source de nourriture des poissons sauvages ou la qualité commerciale des produits d'aquaculture. La CGT demande une vision et des engagements de long terme sur les programmes de surveillance et de reconquête de la qualité du milieu marin.

Contrôle des navires et des réglementations

La CGT dénonce l'absence de volonté politique d'assumer nos responsabilités en termes d'obligations européennes et mondiales en matière de contrôle des navires et de contrôle de l'application des réglementations, qui reste un sujet de forte tension sur les conditions sociales et de rémunération des marins.

Pour l'ensemble des marines (commerce, pêche, navires de services, ferries et plaisance), il faut donc renforcer considérablement les missions de contrôle par des inspecteurs du travail maritime (en respect de l'application de la MLC) en synergie avec les inspecteurs de contrôle de la sécurité des navires, visant tant les professionnels de la mer que la plaisance maritime. Il importe aussi de recréer la spécificité d'inspecteurs du travail transport dont maritime.

Extraction de granulats marins :

Lwa CGT revendique une obligation d'études d'impacts sur l'écosystème marins et les effets à long terme sur l'érosion côtière (évaluation des évolutions du trait de côte).

Construction navale et transport maritime

Des avancées environnementales et sociales significatives impliquent un réinvestissement dans la filière maritime de la conception des navires à la réparation jusqu'au démantèlement, la

lutte contre les pavillons de complaisance, une relance portuaire, sources de création de richesse et d'emplois pérennes. Les moyens publics doivent garantir les contrôles de sécurité par l'État du port et du pavillon ainsi que le respect des règles sociales. Aujourd'hui pour 14 000 visites, il y a une centaine d'agents. Face aux politiques décidées, il faut des moyens permettant de les mettre en œuvre, ce qui peut impliquer de revenir sur certaines réorganisations administratives

L'État français doit prendre des initiatives fortes, à l'échelle européenne, pour l'édification d'une filière franco-européenne de déconstruction et de dépollution des navires en fin de vie (engagement du livre bleu, ayant donné lieu à la mission CARDO). La responsabilité de l'Etat est directement engagé via son ministère de la

Défense, eu égard aux importants besoins de déconstruction de bâtiments militaires navals.

Énergies marine renouvelables

Il faut mettre en place en concertation avec les différents acteurs une véritable filière des énergies marines scientifique, énergétique, industrielle, créatrices d'emplois dans les territoires.

La CGT est attachée au développement de cette filière industrielle de production d'énergie écologiquement novatrice et créatrice d'emplois dans les territoires et sites portuaires que sont les EMR ; il y a de réelles perspectives de mise en œuvre de programme de recherche et de réalisation de futurs parcs d'hydroliennes. La CGT réaffirme qu'en matière d'indépendance

énergétique et de transition énergétique, un tel dossier doit relever de la puissance publique et des entreprises industrielles nationales.

Pour la CGT la préservation de la biodiversité et le développement durables des activités, doivent être conciliés à travers ces choix porteurs d'avancées sociales, d'emplois pérennes, d'une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des gens de mer, des salariés des activités pêche, aquaculture marine et commerce. Ils participent pleinement d'une reconquête de la biodiversité dans les milieux marins. Ils demandent l'association des acteurs salariés aux différentes instances de gouvernance.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)

CONTEXTE DANS LEQUEL SE DÉROULE LA TABLE RONDE CONSACRÉE À L'EEDD

Cette table ronde consacrée à l'EEDD fait suite, entre autre, aux assises de l'EEDD tenues à Lyon en mars dernier. Lors de son introduction Delphine Batho déclarait que *« la crise actuelle [...] est aussi la crise d'un modèle qui appelle des réponses structurelles et un changement de modèle. C'est un combat que nous devons mener ensemble pour convaincre que la sortie de crise passe par la transformation écologique qui doit faire de l'écologie non pas une contrainte mais un levier pour créer des emplois, [...] changer nos modes de consommation et nos modes de vie, réduire les inégalités sociales, en un mot vivre mieux »*. *« Le creusement des inégalités environnementales s'ajoute aux inégalités sociales ce sont souvent les mêmes qui sont victimes »*. *« C'est une bataille culturelle pour que les valeurs humaines soient au devant des valeurs marchandes »*.

Ces propos, la CGT peut les partager car **pour notre organisation la crise trouve sa source dans l'exploitation des hommes et des ressources**

naturelles. Elle traduit la faillite d'un modèle injuste du point de vue social, insoutenable du point de vue environnemental et inefficace du point de vue économique.

Si le document préparatoire reprend quelques éléments des conclusions de ces assises, il ne peut nous satisfaire dès lors qu'il se contente d'afficher quelques objectifs opérationnels dont on ne comprend guère la finalité d'autant qu'ils sont décontextualisés de la situation économique et sociale actuelle.

EEDD ET ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Ainsi, l'EEDD est inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences que doivent acquérir les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire. Elle fait partie intégrante de la formation initiale des élèves et vise la compréhension systémique des enjeux propres au développement durable, dans ses dimensions environnementales, sociales, économiques et culturelles.

L'EEDD doit donc être présente dans les programmes scolaires qui ne doivent pas occulter que **la notion**

de développement humain durable que nous défendons s'oppose à la décroissance de même qu'à ceux qui refuse d'interroger le contenu et les finalités de la croissance telles qu'elles sont définies dans le système capitaliste. Ainsi, malgré les nombreuses réserves que l'on peut avoir vis à vis des **entreprises de l'économie sociale et solidaire, celles-ci peuvent aider à tracer le chemin de nouveaux rapports entre l'entreprise, ses finalités, l'homme et l'environnement, elles ont donc toute leur place dans les programmes scolaires.**

Le développement humain durable doit répondre à la satisfaction des besoins sociaux, à la réduction des inégalités par l'amélioration des niveaux de vie en France et dans le monde.

De même, l'EEDD s'est traduite par l'évolution ou la transformation des référentiels de diplômes et certifications dans certains domaines professionnels, comme les « Sciences et technologies industrielles et du développement durable » (STI2D) qui sont organisées en 4 spécialités (énergies et développement durable, innovation technologique et éco-conception, architecture

et construction, systèmes d'information et numérique).

La mise en place de nouvelles filières de formation dans l'enseignement scolaire et le supérieur doit être regardée avec attention, la formation ne pouvant pas être qu'une réponse immédiate à des besoins dont la pérennité n'est pas garantie. Voir la table ronde «Emploi et Transition Écologique».

Pour la CGT, chaque action de formation doit intégrer un module aidant les citoyens à comprendre et à répondre aux enjeux du développement durable. La mise en œuvre de la démarche de développement humain durable doit devenir un critère prépondérant dans l'achat de formations.

EEDD ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du côté de l'enseignement supérieur, un Plan Vert a été élaboré en juin 2010 par la conférence des présidents d'université (CPU) et la conférence des grandes écoles (CGE). Il s'accompagne d'un Canevas Vert mis à jour en février 2013. Dans le cadre de la politique de développement durable des établissements, au delà des objectifs fixés à ces derniers (Société de la connaissance – éducation, formation – recherche et développement) et de la réponse qu'ils y apportent et que nous dénonçons (voir la réforme Fioraso), le plan vert s'ouvre aux étudiants. Or aujourd'hui, de plus en plus d'universités pratiquent une sélection illégale des étudiants après le bac ou imposent des frais d'inscription illégaux. Ces pratiques, qui existent depuis longtemps, sont à présent confortées et démultipliées par les lois LRU et Fioraso.

Pour la CGT, ces pratiques dénotent une volonté de modifier la nature de l'enseignement supérieur public dans le sens de sa rentabilisation. Nous allons vers une université à deux vitesses qui va à l'encontre de l'équité sociale, donc du développement humain durable.

Ce plan aborde aussi les questions de santé publique, prévention et gestion des risques. Or, les méthodes managériales mises en œuvre aujourd'hui dans les établissements, culte de la performance, mise en concurrence, individualisation, précarisation des emplois... étouffent les initiatives et génèrent toujours souffrance au travail, désenchantement et démobilité des salariés.

Pour la CGT, les leviers pour l'engagement des personnels n'ont pas à être inspirés par ce qu'il y a de plus mauvais dans la gestion des entreprises de notre pays, mais tiennent dans le respect de leurs statuts et des missions publiques liées à ceux-ci, par la reconnaissance des qualifications, un déroulement de carrière qui donne des perspectives, un emploi sécurisé et suffisant, la possibilité de s'interroger sur les contenus et le sens de son travail

L'université, en qualité d'employeur, a la responsabilité d'assurer aux personnels de l'établissement santé et sécurité au travail. La réalité, c'est aujourd'hui, des suicides et une souffrance au travail en augmentation dans la recherche et l'enseignement supérieur. **D'où l'importance de la mise en place des CHSCT (E, E comme environnement) dont les droits doivent être renforcés et élargis pour qu'ils puissent assurer pleinement l'ensemble de leurs prérogatives.**

D'ailleurs, la CGT réclame l'élargis-

sement des droits d'intervention des salariés et de leurs représentants – y compris dans la gouvernance des universités qui ne doit pas être laissée aux seuls représentants des employeurs. Elle revendique de nouvelles prérogatives en matière environnementale des Institutions représentatives des personnels; CE, CHSCT (E) avec un droit d'alerte environnemental.

EEDD À DESTINATION DE TOUS LES PUBLICS

Ces droits d'intervention doivent être élargis à l'ensemble des citoyens qui doit pouvoir se former au débat participatif pour se préparer à jouer pleinement son rôle dans le devenir de leurs territoires. L'Éducation populaire devrait y prendre toute sa place. Or trop d'associations, dans un contexte économique calamiteux mais aussi par l'inconséquence de leurs dirigeants (situation de la FFMJC, de la Ligue de l'Enseignement et des FOL en territoire...) se sont éloignées du projet originel et ont rompu depuis longtemps avec le concept de salarié acteur de son entreprise, de salarié «co-gestionnaire».

EEDD ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit aussi intégrer la formation professionnelle continue. Ainsi, elle doit pouvoir faire encore mieux le lien avec le vécu des salariés, la connaissance de leur métier et des impacts des productions sur l'environnement. Il importe donc de rendre obligatoire un volet EEDD dans la formation professionnelle continue.

ANNEXES



Taxe carbone et alignement fiscal diesel/essence

Sans justice sociale : ni consentement à l'impôt, ni efficacité possible.

La CGT vote contre l'avis.

Le Comité Fiscalité Ecologique (CFE) propose l'introduction d'une assiette carbone dans la fiscalité française et un mécanisme progressif d'alignement de la fiscalité diesel sur celle de l'essence. Les deux dispositions imbriquées deviennent cumulatives.

Les précédents avis du CFE sur ces questions portaient sur de préalables études d'impact indispensables. La proposition de dispositions de mise en œuvre intervient avant même que le CFE n'ait procédé de façon exhaustive à ces études demandées. C'est significatif sur les enjeux industriels et en emplois et les éventuelles transitions à gérer qu'il est impensable d'ignorer.

La CGT n'est pas hostile à une fiscalité carbone/énergie, mais à concurrence qu'elle s'inscrive dans une réforme globale de notre système fiscal de nature à rééquilibrer les prélèvements en faveur de l'impôt direct et progressif en tenant compte des capacités contributives. La proposition présentée est loin d'ouvrir cette perspective, à l'inverse, elle accentue la fiscalité indirecte. La vocation incitative aux changements de comportements est primordiale, or l'objectif apparait dominé par une recherche de rendement fiscal.

Quatre motivations essentielles motivent le vote contre de la CGT:

- Un rejet de la philosophie globale qui induit un déplacement supplémentaire de la fiscalité des entreprises vers les salariés/ménages. Même la redistribution proposée pour compensations est au bénéfice des entreprises, puisque 75% du prélèvement serait à destination du financement du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) vers ces dernières. C'est encore une fois la logique de l'abaissement du coût du travail qui domine, la CGT en conteste le bien-fondé, comme elle conteste en conséquence la logique du CICE. La CGT récuse d'autant plus le financement de ce CICE par une fiscalité dite écologique, disposition d'ailleurs non conforme à la feuille de route issue de la conférence environnementale. Le pacte de compétitivité est venu dicter les conclusions sous la pression du MEDEF, prenant le dessus sur les conférences sociales et environnementales de 2012.
- La prise en compte des capacités contributive n'est pas aboutie. Dans la proposition, il y a bien une recherche dans ce sens en ce qui concerne les dispositifs compensatoires. Limités entre les foyers fiscaux, ils ne sont pas de nature à infléchir significativement l'injustice sociale de notre système fiscal actuel. 25% seulement des recettes sont dédiés à ces dispositifs, 75% pour le CICE ! Et le crédit d'impôt compensateur pour les ménages ne porterait que sur 30% de la charge fiscale supplémentaire subie. Cela, alors que le fil conducteur des prélèvements repose sur une fiscalité indirecte très contestable. Si, à bon escient, figure la demande le rabot de niches fiscales, la suppression de la TVA réduite sur les jets privés et des exonérations des professions (aérien, routier...), elle est contrebalancée par des compensations forfaitaires à leur égard ! Sans compter que l'introduction de la taxe carbone dans le tarif de l'électricité de détail, énergie décarbonnée à 95%, dénature la vocation incitative et va grever encore plus les ménages sur leurs dépenses contraintes.

- Le projet ne porte en rien sur les prémices d'une réforme globale de la fiscalité, réhabilitant l'impôt direct progressif et enclenchant un recul de l'impôt indirect si injuste. Il ne dessine absolument aucune rupture ni changement profond. L'idée d'une réforme globale est, seulement envisagée à posteriori ! Elle apparaît, dans ces conditions, comme un élément de séduction. La fiscalité additionnelle, elle, c'est maintenant !
- Ce dispositif est tout bénéfique pour les entreprises et tous frais pour les salariés/ménages. Aux entreprises le chèque, toujours sans conditionnalité ni contrôle d'usage, aux salariés/ménages la facture. La CGT ne saurait cautionner cette philosophie qui matérialise toute la perversité de la logique « signal prix », culpabilisante pour les ménages, adoucissante pour les entreprises qui sont dédouanées de changement de comportement.

Quand à la proposition alternative présentée par la Fondation Nicolas Hulot, elle reste pénalisante.

Pour la CGT, tout reste à faire en vue d'une réforme fiscale globale qui se donne les moyens d'une nouvelle répartition des richesses. Tout reste à faire pour construire un autre modèle économique, social et écologique et combattre les comportements écologiquement et socialement irresponsables, comme y appelle notre 50^{ième} congrès. C'est dans ce cadre que doivent s'imaginer des dispositions fiscales socialement justes et acceptables, écologiquement efficaces, comme levier des changements et de sortie de crise. Si le gouvernement et le parlement traduisent ce qui est ici avancé dans la loi de finance 2014, ils ne prendront pas le bon chemin. La copie est à revoir !

Construire la transition énergétique pour répondre à l'intérêt général

La CGT est pleinement investie pour la réussite de la transition énergétique.

Malgré le caractère contraint du débat national (délai, organisation, cadrage du Président de la République imposé en amont...) la CGT s'y est engagée jusqu'au bout, localement et nationalement, afin d'y contribuer sur tous les aspects. Il s'agissait notamment de clarifier l'objet du débat et ses objectifs et de faire prévaloir une conception ascendante de la démocratie : les citoyens doivent s'exprimer sur des enjeux qui les concernent au premier plan. Malgré tout, peu d'entre eux ont réellement pu s'y intéresser et le débat s'est souvent retrouvé confiné entre initiés.

Concernant le document final, l'implication et la détermination de la CGT ont permis des évolutions majeures sur des questions de fond touchant aux questions du transport, de la production d'énergie, de la prise en compte de la satisfaction des besoins même si des désaccords subsistent. C'est une première étape significative du processus de transition énergétique.

La transition énergétique, qui concerne nos modes de production et nos usages de l'énergie, doit s'engager en partant des besoins des populations alors que l'énergie est une ressource vitale et inégalement répartie et qu'il est impératif de diminuer, conformément aux engagements de la France, les émissions de gaz à effet de serre qui dérèglent dangereusement le climat de la planète. C'est un objectif très ambitieux qui nécessite des politiques publiques volontaristes. La CGT milite pour que ce soit aussi l'occasion de réduire les inégalités et la précarité énergétique qui ne cesse de croître. La transition énergétique suppose de s'appuyer sur les atouts de la France et de réaliser un effort sans précédent de recherche et développement dans de nouvelles filières énergétiques et dans l'efficacité énergétique.

La CGT considère que cette transition nécessite d'avoir deux ambitions, une sociale, en se dégageant du modèle libéral, de privatisation et de dérèglementation, qui fait des ravages dans l'énergie, et une industrielle et technique qui passe par des investissements importants et le développement

de la recherche. Nous considérons indispensable la maîtrise publique du secteur de l'énergie, c'est le sens de notre proposition de mise en place d'un pôle public de l'énergie qui permette cette maîtrise et l'intervention citoyenne pour des Services Publics renforcés. Sans négliger la complémentarité des solutions, l'effort doit prioritairement porter sur l'efficacité énergétique (transports, bâtiments, aménagement du territoire, organisation économique...), c'est-à-dire la fourniture d'un même service en consommant unitairement moins d'énergie. La question des transports n'est toujours pas à l'ordre du jour de la prochaine conférence environnementale!

Cette transition, pour être socialement acceptable, doit viser à offrir des alternatives vertueuses et non à imposer des dispositions contraignantes. La question de l'emploi est essentielle. Il ne faut pas opposer les emplois et qualifications existantes aux emplois à venir, mais donner des droits nouveaux aux salariés, et veiller à ce que les emplois créés soient pérennes et de qualité.

La CGT a particulièrement défendu ces positions, contestant la volonté d'utiliser le signal prix comme outil de rationalisation de la consommation énergétique, l'objectif de diviser par deux la consommation énergétique finale en France, la volonté d'achèvement du marché européen de l'énergie sur les bases de la dérèglementation actuelle, la velléité d'aller vers des autonomies énergétiques régionales et la diminution drastique de la part du nucléaire dans le mix électrique.

La CGT est toujours ouverte au débat et a constaté avec intérêt que l'expression des citoyens, au-delà des spécialistes du sujet, rejoignait très largement les préoccupations qu'elle exprime.

Nous appelons les salariés à s'emparer de ces questions dans leurs entreprises respectives et agir tout au long du processus législatif, à partir de leurs cahiers revendicatifs, pour peser sur le texte de loi prévu en 2014 afin que celui-ci soit conforme à l'intérêt général.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 19 juillet 2013 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

